



Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école primaire des Constellations tenue le 3 avril 2023

Membres et présences :

Madame Annie Drouin	Représentante des parents (Rep. Comité de parents)
Madame Maritchou Gadoury (abs)	Représentante des parents
Monsieur Nicolas Bégin	Représentant des parents (sub. Comité de parents)
Monsieur Rudy Boutet	Représentant des parents
Monsieur Stéphane Marsolais	Représentant des parents (Président)
Madame Dany Lambert	Enseignante
Madame Karine Marchand	Enseignante
Madame Joëlle Pelletier	Enseignante
Madame France Lafrenière	Représentante du service de garde
Madame Valérie Carrier	Représentante du personnel professionnel
Madame Louise Elaine Fortier	Directrice
Madame Caroline Chalifour	Directrice adjointe (invitée selon les points)

Membres substitués:

Madame Claudia Pilote	Parent substitut en remplacement de Mme Gadoury
Monsieur Christian Lafrance	Parent substitut

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Louise Elaine Fortier souhaite la bienvenue à tous pour cette quatrième rencontre du Conseil d'établissement de l'année scolaire.

La séance est ouverte après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la dernière rencontre
4. Suivis au procès-verbal
5. Période de questions accordée au public
6. Sorties éducatives (au besoin)
7. Critères de sélection de la direction
8. Suivi budgétaire (ajustements)
9. Budget du CE (point récurrent)
10. Suivi du Projet éducatif (bilan année précédente)
11. Présentation sur le temps d'écran
12. Présentation sur le barème en évaluation
13. Information du Service de garde
14. Information de la direction
15. Information de la présidence
16. Information du représentant au Comité de parents
17. Autres sujets des membres (convenus avant la rencontre)
- 17.1 Saines habitudes de vie
18. Levée de l'assemblée

015CE22/23-23

CONSIDÉRANT, que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour ;
CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Annie Drouin, il est résolu à l'unanimité ;
D'ADOPTER, l'ordre du jour proposé en y ajoutant le point : Fête de fin d'année après le point 12 en décalant les autres points.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Karine Marchand, il est résolu à l'unanimité ;
D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023.

015CE22/23-24

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Mme Fortier indique aux membres qu'un suivi concernant le temps d'écran a été fait dans l'étoile filante de janvier-février tel qu'annoncé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Lecture et dépôt d'une lettre portant sur les revendications syndicales des enseignants par madame Christine Arcand, enseignante et déléguée syndicale de l'école.

6. SORTIES ÉDUCATIVES

Sortie prévue à l'Aquarium de Québec avec les élèves des groupes Émergence en juin.

CONSIDÉRANT, que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT, que les propositions prévues à l'articles 87 ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Dany Lambert, il est résolu à l'unanimité;
D'APPROUVER, la sortie des élèves Émergence telle que présentée.

015CE22/23-25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION

Mme Gadoury étant absente, il est convenu de reporter le point à la prochaine rencontre.

8. SUIVI BUDGÉTAIRE (ajustements)

Madame Fortier informe les membres d'une erreur budgétaire survenue au Centre de services scolaire en amont de la préparation du budget école ce qui fait en sorte que le Centre de services scolaire a ponctionné 383 000\$ du budget école en mars. Madame Fortier a procédé à certains ajustements des dépenses afin de minimiser les impacts sur le résultat final. Avec ces réajustements, on prévoit un déficit d'environ 40 000\$ si les projections se maintiennent.

9. BUDGET CE (POINT RÉCURRENT)

Il est convenu de souligner le travail des bénévoles par l'envoi courriel à ces derniers d'un mot de remerciement du président du Conseil d'établissement et de l'octroi de bons-cadeaux de Renaud-Bray remis au hasard parmi les bénévoles (hormis les responsables de la bibliothèque qui se verront toutes octroyer un bon-cadeau) totalisant le budget du CE.

10. SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF 2024-2027

Madame Fortier fait un suivi aux membres du bilan de l'an dernier. Un document de présentation avait été remis aux membres en même temps que la convocation à la rencontre. Les objectifs du prochain projet éducatif seront différents. Il est déjà prévu que des données seront prises dès la fin d'année permettant d'établir les cibles à atteindre pour la fin de l'année 2024.

11. PRÉSENTATION SUR LE TEMPS D'ÉCRAN

Mesdames Joëlle Pelletier et Caroline Chalifour font une présentation aux membres de divers outils d'apprentissage et de suivis classes informatiques utilisés à l'école tels : Moozoom, Netmath, Minecraft, Biblius.

12. PRÉSENTATION SUR LE BARÈME D'ÉVALUATION

Madame Joëlle Pelletier informe les membres du fonctionnement relatif au barème d'évaluation qui sera utilisé l'an prochain.

13. FÊTE DE FIN D'ANNÉE DES ÉLÈVES

L'équipe-école souhaite tenir des activités pour les élèves la dernière journée de l'année scolaire à l'école sur un horaire continu. Les élèves dînent avec le personnel de l'école puis retournent à la maison en début d'après-midi. Aucun remboursement pour cette journée n'est effectué pour les élèves inscrits au service de garde.

CONSIDÉRANT,

que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT,

que les propositions prévues à l'articles 87 ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Nicolas Bégin, il est résolu à l'unanimité;
D'APPROUVER, la journée de fête de fin d'année telle que présentée.

015CE22/23-26

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. INFORMATION DU SERVICE DE GARDE

Mme Lafrenière dresse le bilan de la semaine de relâche et informe les membres des activités parascolaires en cours.

15. INFORMATION DE LA DIRECTION

- Services complémentaires : la consultation auprès de l'équipe-école est maintenant terminée. Selon les montants disponibles, une proposition sera présentée au CPE puis au CE.
- Consultation des élèves : le concours pour trouver le thème de l'année scolaire prochaine est lancé.
- Coût du papier vs facture aux parents : le coût du papier ayant augmenté, il faudra s'attendre à voir une légère augmentation dans la facture scolaire aux parents pour l'années 2023-2024.

16. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

Aucune information.

17. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

- Mme Crayon : Possibilité d'ateliers en classe en présentiel ou en virtuel sur l'écriture cursive. Présentation possible au CE.
- Tarification du transport scolaire le midi : sera autofinancé sur les trois prochaines années.

18. AUTRES SUJETS DES MEMBRES

18.1 Saines habitudes de vie :

Considérant une possible mise à jour de la politique par le ministère, les membres verront à reconduire le sujet l'an prochain si l'intérêt pour le faire est toujours présent.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT, que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de , il est résolu à l'unanimité ;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

015CE22/23-27

M Stéphane Marsolais, président

Mme Louise Elaine Fortier, directrice

